

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI ORGANIQUE) - (N° 1108)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 227

présenté par
M. Gérard

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement visant la suppression de l'alinéa 13 de l'article 2.